



SOUTIEN A L'OPERATIONNALISATION DU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE EN TUNISIE

Rapport de progrès annuel



Photo 1: Prestation de serment de l'Instance Verité et Dignité

Août - Décembre 2014

Sommaire

ACRONYMES.....	3
RESUME DU PROJET	4
DESCRIPTION DU PROJET	5
RESULTATS ATTEINTS	6
Résultats clés.....	7
Résultats détaillés	16
SUIVI ET EVALUATION	19
DEFIS DE MISE EN OEUVRE ET RISQUES.....	19
LEÇONS APPRISES.....	20
SITUATION FINANCIERE.....	20
PLAN DE TRAVAIL FUTUR	22
SIGNATURE	24
ANNEXES	25

ACRONYMES

ANC	Assemblée Nationale Constituante
ASF	Avocats sans frontières
CIJT	Centre International de la Justice Transitionnelle
CPD	Document de programme de pays du PNUD
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'homme
IPJJ	Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire
IVD	Instance de la Vérité et de la Dignité
JT	Justice Transitionnelle
MJDHJT	Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONAT	Ordre national des avocats de Tunisie
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PIP	Plan d'initiation du projet
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

RESUME DU PROJET

Titre du projet :	Soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie
Numéro de l'Award & Projet :	Award 00080346 - Projet 00090892
Durée du projet :	Août 2014 – Juillet 2017
Agence d'exécution :	PNUD (en partenariat avec le HCDH)
Budget Total :	5 000 000 USD
Contributions des partenaires financiers :	1 336 898 USD (RFA) 600 000 USD (PNUD/BPPS–Pays Bas) 54 182 USD (PNUD/TRAC) 3 008 920 USD (en cours de mobilisation)
Lien avec les effets et produits attendus du programme pays :	Effet 1 UNDAF : D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre Produit 1.1 CPD : Les capacités des institutions garantes de l'Etat de droit sont renforcées, assurant un meilleur accès à la justice et à la sécurité, notamment des plus vulnérables, dans le respect des standards internationaux
Date du rapport :	31/03/2015
Points focaux - Partie nationale :	Instance Vérité et Dignité : - Mme Sihem Bensedrine, Présidente de l'IVD Ministère de la Justice, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle : - Mme. Ines Maatar, Bureau de la programmation et de la planification- volet justice - M. Mohsen Sahbani, Chargé de Mission - volet justice transitionnelle Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire : - M. Walid Melki, membre de l'IPSJJ
Point focal – PNUD :	Filippo Di Carpegna, Conseiller technique principal

DESCRIPTION DU PROJET

L'Assemblée Nationale Constituante tunisienne (ANC) a adopté, le 15 décembre 2013, la loi organique n°53-2013 relative à l'instauration et à l'organisation de la justice transitionnelle en Tunisie. Cette loi prévoit la mise en place d'un ensemble de mécanismes judiciaires et non judiciaires ayant pour mission de rechercher la vérité sur les violations des droits de l'homme commises en Tunisie par le passé, d'engager des poursuites contre les auteurs présumés, de dédommager et de réhabiliter les victimes ainsi que de préserver la mémoire et de contribuer à la mise en place de garanties de non-répétition.

La loi sur la justice transitionnelle, dont l'élaboration a été appuyée dans le cadre d'un précédent projet mis en œuvre par le PNUD et le HCDH, prévoit notamment la création de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) qui devra rechercher la vérité sur les violations commises depuis le 1^{er} juillet 1955 au 31 décembre 2013 et mettre en place un fond pour la réhabilitation des victimes. Elle prévoit aussi la création de chambres spécialisées au sein de certains tribunaux qui seront compétentes pour poursuivre les auteurs présumés des violations commises par le passé.

Le projet de « soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie » prévoit de contribuer à l'opérationnalisation effective du processus de justice transitionnelle en appuyant le travail des mécanismes prévus par la loi sur la justice transitionnelle. Ce soutien s'adresse à l'Instance Vérité et Dignité, mais aussi aux institutions judiciaires chargées de poursuivre les auteurs des violations graves et des infractions liées à la corruption. Le projet prévoit, en outre, d'accompagner directement des victimes auprès des différentes instances intervenant dans le cadre du processus de justice transitionnelle, afin que les violations subies soient reconnues, que les auteurs soient poursuivis et qu'elles obtiennent réparation.

Le projet entend aussi appuyer les organisations de la société civile tunisiennes afin de renforcer leur rôle d'accompagnement et de suivi du processus de justice transitionnelle. Le projet prévoit enfin d'appuyer le ministère de la Justice et l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire – et le Conseil Supérieur de la Magistrature qui le remplacera une fois que les dispositions de la nouvelle Constitution adoptées en janvier 2014 seront mises en œuvre - pour la mise en œuvre de la vision stratégique de réforme de la justice adoptée en mai 2014 afin de contribuer à garantir la non-répétition des violations commises par le passé.

RESULTATS ATTEINTS

Le projet de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie a démarré officiellement le 1^{er} août 2014. Certaines actions du PNUD et du HCDH en appui à l'opérationnalisation du processus avaient néanmoins déjà commencé dès le 1^{er} mai 2014 dans le cadre de la phase initiale de ce nouveau projet (PIP¹). Ce rapport annuel présente par conséquent l'ensemble des actions réalisées en appui à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle depuis le 1^{er} mai jusqu'au 31 décembre 2014.

Durant la période couverte par ce rapport, le projet a appuyé l'Instance Vérité et dignité dès sa mise en place le 30 mai 2014. Cet appui a permis à l'instance de finaliser les travaux préparatoires préalables au démarrage de ses activités et notamment l'adoption de son règlement intérieur et l'élaboration de son plan d'action sur les 4 prochaines années. Suite à la finalisation de ces travaux, une cérémonie d'inauguration du siège de l'Instance s'est tenue le 10 décembre 2014 et les procédures d'enregistrement des victimes ont démarrés le 15 décembre pour les populations des gouvernorats du Grand Tunis.



Photo 2: Cérémonie d'inauguration du siège de l'Instance Vérité et Dignité

Durant cette même période, l'équipe de projet a en outre commencé à planifier la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des effets 2 et 3 du projet en appui aux organisations de la société civile et du système judiciaire tunisien qui seront démarrées dès le début de l'année 2015.

Une cérémonie officielle de signature du nouveau projet conjoint PNUD/HCDH « de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle » a en outre eu lieu le 11 novembre 2014, en présence du Ministre de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle, du Président de l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire et de la Présidente de l'Instance vérité et dignité ainsi que des représentants de l'Ambassade d'Allemagne et de l'Union européenne. A cette

¹ Plan d'initiation de Projet (PIP) – Projet de soutien au processus de justice transitionnelle (Projet n°00090072)

occasion, le projet a organisé un comité de pilotage du nouveau projet qui a validé les actions planifiées par le projet durant le deuxième semestre 2014.



Photo 3 : cérémonie de signature du projet de soutien à l'opérationnalisation de la justice transitionnelle

Résultats clés

1) *L'Instance Vérité et Dignité (IVD) est pleinement opérationnelle et mène à bien sa mission conformément aux standards internationaux dans les zones pilotes*

1.1. L'IVD est dotée d'un plan d'action pluriannuel et le met en œuvre

Les 15 membres de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) ont été nommés le 30 mai 2014. Conformément à la loi organique sur la justice transitionnelle, ils disposaient de 6 mois pour réaliser les travaux préparatoires nécessaires à préparer et planifier la mise en œuvre des missions prévues par leur mandat.

Durant la période couverte par ce rapport, les efforts du projet se sont donc concentrés sur deux objectifs précis :

- renforcer les capacités des membres de l'IVD afin de les aider à mieux appréhender et définir leur mandat et leurs missions ;
- appuyer les membres pour la réalisation des travaux préparatoires prévus par la loi organique sur la justice transitionnelle.

Suite à la nomination des membres de l'IVD le 30 mai dernier, le projet a appuyé l'organisation d'une conférence internationale qui s'est tenue le 9 juin 2014 et qui a permis aux 15 nouveaux commissaires d'être exposés à des expériences comparées en matière de justice transitionnelle. Cette conférence a été organisée sous le haut patronage des Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale Constituante et du Gouvernement et de nombreux représentants de commissions vérité d'autres pays y ont participé.



Photos 4 et 5: Conférence internationale de mise en place de l'IVD

Cette conférence a été suivie par deux journées d'ateliers techniques avec les commissaires et des spécialistes internationaux qui ont permis de renforcer les capacités des membres de l'IVD de se familiariser avec leur mandat et de commencer à réfléchir aux modalités de mise en œuvre de leurs missions.



Photo 7: Atelier de formation avec les commissaires

Photo 6: Brochure présentant les mandats et les règlements intérieurs des commissions vérité

En matière de communication, le projet a transmis aux membres de l'IVD la stratégie de communication pour le processus de justice transitionnelle élaborée avec l'appui d'une société de communication dans le cadre du précédent projet ainsi que le plan du site web en cours d'élaboration. Un atelier a ensuite été organisé avec un expert en communication afin de discuter du plan de communication de l'IVD.



Photo 8: Atelier relatif à l'élaboration du plan de communication

Le projet a en outre appuyé l'organisation de visites de représentants de l'IVD dans les 24 gouvernorats de Tunisie pour rencontrer des victimes et des représentants de la société civile afin de recueillir leurs attentes et d'expliquer les modalités de mise en œuvre de leur mandat. Ces visites se sont déroulées durant le mois d'octobre 2014.



Photos 9 et 10: Visite de l'IVD dans les gouvernorats de Jendouba et de Bizerte

Durant les mois d'août à septembre, le projet a fourni une assistance technique directe à l'instance pour :

- l'élaboration du règlement intérieur et des manuels de procédure : le règlement intérieur a été finalisé le 22 novembre et publié au journal officiel de Tunisie.
- le recrutement des postes clés de l'Instance Vérité et Dignité à travers la mise à disposition d'expert en ressources humaines.
- l'élaboration du plan d'action de l'instance qui a été distribué lors de la conférence de presse inaugurale de l'IVD en décembre 2014.



Photos 11 et 12 : Conférence de presse et cérémonie d'inauguration du siège de l'IVD

Le projet a participé à la mise en place du siège central de l'IVD dont l'inauguration s'est déroulée le 10 décembre 2014 en présence du Président de la République, du Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple et du Président de l'Assemblée Nationale Constituante, ainsi que d'un grand nombre de représentants diplomatiques et d'acteurs de la société civile.



Photos 13-15: Démarrage de l'enregistrement des victimes au siège de l'IVD

Le 15 décembre, l'IVD a commencé à recevoir les dossiers et les requêtes des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises entre le 1^{er} juillet 1955 et le 31 décembre 2013. Un numéro vert a été mis à la disposition du grand public avec l'appui du projet et du CIJT pour répondre aux questions des nationaux et informer sur le processus de justice transitionnelle.

1.2. Les commissions spécialisées de l'IVD sont opérationnelles et fonctionnent conformément aux standards internationaux

Durant la période couverte par ce rapport, le projet a concentré ses efforts afin d'appuyer l'IVD pour la mise en place des mécanismes chargés de l'enregistrement des victimes. En effet, la loi organique sur la justice transitionnelle prévoyait que cet enregistrement devait démarrer dans un délai de 6 mois maximum depuis l'installation de l'IVD.



Photos 16 et 17: Atelier et exercice de simulation relatif au travail d'enregistrement des victimes

Le projet a ainsi organisé au mois d'octobre et de décembre deux ateliers d'une semaine avec deux experts de la commission vérité du Pérou et d'Afrique du Sud afin de renforcer les capacités des 13 commissaires² sur le travail de recherche de la vérité et des mécanismes d'enregistrement des victimes. Ce travail a permis d'élaborer les modalités d'enregistrement des victimes qui ont été appliquées par la commission suite au démarrage de ses activités le 15 décembre 2014.

2) Les organisations de la société civile accompagnent, font le suivi, contrôlent le processus et les mécanismes de justice transitionnelle ; les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle.

2.1. Les populations et les organisations de la société civile sont formées et outillées pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle du processus et des mécanismes de justice transitionnelle

Durant la période couverte par ce rapport, le projet a entamé des discussions avec les principales organisations de la société civile actives dans le domaine de la justice transitionnelle afin de mettre en place un observatoire de la justice transitionnelle. Un atelier rassemblant plus de 20 organisations a été organisé au début du mois d'octobre afin de discuter du statut et de l'organisation de cet observatoire.



Photos 18 et 19: Atelier relatif à la mise en place d'un observatoire de la justice transitionnelle

Le projet a en outre lancé un appel à projets à destination des OSC afin de soumettre des projets de sensibilisation des populations au processus de justice transitionnelle et au travail de l'Instance Vérité et Dignité. Cet appel a été lancé le 10 novembre et il prévoit d'appuyer les OSC dans leurs rôles d'accompagnement et de relais de sensibilisation de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) et des mécanismes chargés de la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle. Le processus de sélection des propositions a commencé au mois de décembre 2014 et sera finalisé dans le courant du premier trimestre 2015.

² Depuis la mise en place de l'instance en mai 2014, 3 des 15 commissaires initialement nommés ont démissioné. A ce jour, un seul de ces commissaires a été remplacé par l'Assemblée Nationale Constituante, la commission est donc actuellement composée de 13 commissaires.

2.2. Les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle

Durant le mois de décembre 2014, le projet a réalisé une mission d'évaluation relative à la mise en place de services d'aide juridique et judiciaire dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Gafsa avec des représentants d'Avocats Sans Frontières (ASF) Belgique et de l'OSC tunisienne Action Associative³.



Photos 20 et 21 : Réunion avec la Présidente du tribunal de première instance de Gafsa

Cette mission avait pour objectif d'évaluer la possibilité de mettre en place des services d'aide juridique et judiciaire au sein des Centres de défense et d'insertion sociale (CDIS) de Sidi Bouzid et Gafsa. Lors de cette visite, des rencontres ont été organisées avec les Présidents des Tribunaux de Première Instance (TPI), les Procureurs de la République près des TPI, les Présidents de section de l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) ainsi que les responsables des Centres de défense et d'insertion sociale (CDIS).



Photos 22 et 23 : Visite au CDIS de Gafsa

Suite à cette évaluation, le projet prévoit de mettre en place un service d'aide juridique pilote en partenariat avec ASF Belgique et l'OMCT dans les gouvernorats de

³ Cette organisation non gouvernementale tunisienne a mis en œuvre un programme intitulé « Accès à la Justice-Justice pour tous » d'avril 2013 à juillet 2014 dans les régions qui intéressent l'évaluation.

Sidibouzid, Gafsa et Kasserine. Il s'agira d'une permanence juridique qui sera basée au sein des CDIS et dont les missions principales seront l'information, le conseil juridique et la prise en charge des honoraires et frais de justice sous conditions de vulnérabilité et en lien avec les mécanismes étatiques existants. Cette permanence fournira une assistance aux populations vulnérables y compris les victimes du processus de justice transitionnelle.

3) Le système judiciaire assure les poursuites des auteurs présumés des violations passées et contribue à garantir leur non-répétition.

3.1. Les capacités des autorités judiciaires dans le traitement des dossiers de justice transitionnelle sont renforcées et un mécanisme de protection des victimes et des témoins est mis en place

Durant la période couverte par ce rapport, le projet a organisé un atelier d'échanges entre les membres de l'IVD et les acteurs de la justice intervenant dans le processus de justice transitionnelle, à savoir l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire, le Ministère de la justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle, le Tribunal de première instance de Tunis et la Cour d'appel de Tunis. Cet atelier a permis à ces acteurs de discuter de leurs missions respectives et de définir les possibles collaborations entre ces différents intervenants.



Photos 24 et 25 : Atelier entre les membres de l'IVD et les acteurs de la justice

Le projet a aussi organisé en partenariat avec HCDH, CIJT et la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis une journée d'étude sur le thème des commissions vérité ainsi que de l'articulation de la fonction juridictionnelle avec les travaux réalisés par ces commissions auquel a pris part la Présidente de l'IVD.



Photos 26 et 27 : Colloque « Quelle justice pour les Commissions Vérité ?
Expériences comparées en Afrique du Nord »

Afin d'appuyer la mise en place des chambres spécialisées, le projet prévoit en outre de réaliser deux évaluations dans le courant du premier trimestre 2015 : ces évaluations porteront sur la mise en place de mécanismes de protection des témoins ainsi que sur les besoins en formation des magistrats intervenant dans le traitement des dossiers de justice transitionnelle.

3.2. La réforme des institutions judiciaires est mise en œuvre de manière à contribuer à la non-répétition des violations commises

Ce produit a pour objectif de continuer à appuyer les efforts des autorités nationales pour réformer les institutions judiciaires afin d'en renforcer l'indépendance et l'intégrité et de contribuer ainsi à ce que les violations commises par le passé ne soient plus répétées. Durant la période couverte par ce rapport, le projet a démarré les appuis aux services de communication et au bureau de la planification du ministère. Cet appui a notamment permis la finalisation du plan d'action 2015-19 du ministère qui sera publié durant le premier trimestre 2015.



Photos 28 et 29 : Ateliers avec le MJDHJT et l'IPJJ sur l'évaluation des carrières des magistrats et la mise en place des institutions judiciaires prévues par la nouvelle Constitution

Le projet a en outre organisé deux ateliers en collaboration avec le MJDHJT et l'Instance provisoire de supervision de la justice judiciaire qui avaient pour objectif de renforcer les capacités des 20 membres de l'instance provisoire de supervision de la justice judiciaire pour l'évaluation des magistrats et de réfléchir à la mise en place du nouveau Conseil supérieur de la Magistrature prévu par la nouvelle Constitution de

janvier 2014. Ce dernier atelier a vu la participation de plus de 150 représentants du secteur de la justice et a porté à la mise en place par le ministère de la justice d'un comité technique chargé de rédiger l'avant-projet de loi relative au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Résultats détaillés

Atlas ID : 00090892

Le projet prévoit de contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

Effet 1 : L'Instance Vérité et Dignité (IVD) est pleinement opérationnelle et mène à bien sa mission conformément aux standards internationaux dans les zones pilotes.

Pour ce faire, les produits suivants sont attendus :

Produit 1.1. L'IVD est dotée d'un plan d'action pluriannuel et le met en œuvre

Produit 1.2. Les commissions spécialisées de l'IVD sont opérationnelles et fonctionnent conformément aux standards internationaux

Effet 2 : Les organisations de la société civile accompagnent, font le suivi et contrôlent le processus et les mécanismes de justice transitionnelle ; les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle.

Pour ce faire, les produits suivants sont attendus :

Produit 2.1. Les populations et les organisations de la société civile sont formées et outillées pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle du processus et des mécanismes de justice transitionnelle

Produit 2.2. Les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle

Effet 3 : Le système judiciaire assure les poursuites des auteurs présumés des violations passées et contribue à garantir leur non-répétition.

Pour ce faire, les produits suivants sont attendus :

Produit 3.1. Les capacités des autorités judiciaires dans le traitement des dossiers de justice transitionnelle sont renforcées et un mécanisme de protection des victimes et des témoins est mis en place

Produit 3.2. La réforme des institutions judiciaires est mise en œuvre de manière à contribuer à la non-répétition des violations commises

Soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie

Rapport de progrès annuel – Août - Décembre 2014

Indicateurs	Données de référence	Cibles 2014	Progrès vers l'atteinte du produit
<p>1.1.1. Elaboration du programme d'action quadriennal et des plans d'actions annuels</p> <p>1.1.2. Taux de satisfaction des populations du travail de l'IVD</p> <p>1.1.3. Perception des populations quant à la neutralité/dépolitisation du processus de JT</p> <p>1.2.1. Nombre de mécanismes d'audition des victimes mis en place par l'IVD fonctionnels dans les trois gouvernorats pilotes</p> <p>1.2.2. % de victimes/témoins éligibles bénéficiant effectivement des mécanismes de protection</p> <p>1.2.3. Nombre de mécanisme étatique de prise en charge et réhabilitation des victimes</p> <p>2.1.1. Statuts de l'observatoire de la société civile du processus de JT</p> <p>2.1.2. Nombre de rapports annuels de l'observatoire de la société civile publiés ;</p> <p>2.1.3. Nombre de plateformes de la société civile dans les délégations des gouvernorats pilotes créées</p> <p>2.2.1. Les services d'accompagnement des victimes sont opérationnels</p> <p>2.2.2. Nombre de victimes (réparties par âge et sexe) bénéficiant du service d'aide juridique ayant saisis l'un des mécanismes de la JT (IVD ou chambres spécialisées)</p> <p>2.2.3. Nombre de victimes (réparties par âge et sexe) bénéficiant du service d'aide judiciaire dont la plainte a été traitée par les juridictions</p> <p>3.1.1. Nombre de chambres spécialisées chargées de traiter les dossiers de justice transitionnelle effectivement mises en place</p> <p>3.1.2. Nombre de dossiers traités (reçus, instruits et/ou jugés) par les chambres spécialisées chargées de traiter les dossiers de justice transitionnelle</p> <p>3.1.3. Nombre de personnes éligibles (par sexe et âge) bénéficiant des nouveaux mécanismes de protection</p> <p>3.1.4. Nombre de nouveaux mécanismes établis pour la protection des victimes et des témoins</p> <p>3.2.1. Niveau d'information des populations sur le processus de réforme de la justice</p> <p>3.2.2. Nombre de réunions du comité de pilotage de la réforme de la justice</p> <p>3.2.3. Publication au Journal Officiel de la République Tunisienne de la loi organique relative à la mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature prévu par la nouvelle Constitution</p>	<p>1.1.1. Les membres de l'IVD ont été nommés par le décret n° 2014-1872 du 30 mai 2014</p> <p>1.1.2. et 1.1.3. Une étude de perception sera menée au début et à la fin du projet</p> <p>1.2.1. Les membres de l'IVD ont été nommés par le décret n° 2014-1872 du 30 mai 2014</p> <p>1.2.2. Donnée sera disponible en 2015 suite au travail de saisi actuellement en cours au niveau du Ministère de la justice</p> <p>1.2.3. Pas de mécanismes étatiques de prise en charge et réhabilitation des victimes</p> <p>2.1.1. Pas d'observatoire de la société civile du processus de JT ;</p> <p>2.1.2. Pas d'observatoire de la société civile du processus de JT</p> <p>2.1.3. Pas de plateformes de la SC sur le territoire national</p> <p>2.2.1., 2.2.2. et 2.2.3. Absence de services d'aide juridique étatique et services d'assistance judiciaire étatique insuffisants et inefficaces</p> <p>3.1.1. 3.1.2. et 3.1.3. Loi prévoyant la création des chambres spécialisées adoptées en 12/2013 ;</p> <p>3.1.4. Pas de mécanismes de protection des témoins.</p> <p>3.2.1. Enquête de perception à réaliser durant le deuxième semestre 2014</p> <p>3.2.2. Pas de comité de pilotage de la réforme</p>	<p>1.1.1. Programme d'action quadriennal finalisé</p> <p>1.1.2. <i>Cible prévue pour 2017</i></p> <p>1.1.3. <i>Cible prévue pour 2017</i></p> <p>1.2.1. <i>Cible prévue pour 2015</i></p> <p>1.2.2. <i>Cible prévue pour 2015 et 2016</i></p> <p>1.2.3. <i>Cible prévue pour 2016</i></p> <p>2.1.1. 1 observatoire de la société civile de la justice transitionnelle est créé</p> <p>2.1.2. <i>Cible prévue à partir de 2015</i></p> <p>2.1.3. 5 plateforme créées d'ici 12/2014</p> <p>2.2.1. <i>Cible prévue pour 2015</i></p> <p>2.2.2. <i>Cible prévue à partir de 2015</i></p> <p>2.2.3. <i>Cible prévue à partir de 2015</i></p> <p>3.1.1. Cible prévue à partir de 2015</p> <p>3.1.2. Cible prévue en 2017</p> <p>3.1.3. Cible prévue à partir de 2016</p> <p>3.2.1. Cible prévue en 2017</p> <p>3.2.2. Cible prévue à partir de 2015</p> <p>3.2.3. Cible prévue en 2015</p>	<p>Trimestre 4</p> <p>1.1. Les capacités des membres de l'IVD ont été renforcées afin de les aider à mieux appréhender et définir leur mandat et leurs missions notamment en termes de : rédaction du règlement intérieur et du plan d'action ; recrutement de son personnel clé et, notamment, ses directeurs exécutif, administratif et financier. Un appui est en cours pour les appuyer dans la préparation de leur plan d'action quadriennal qui sera finalisé d'ici la fin du mois de décembre.</p> <p>1.2. Le projet a poursuivi les discussions avec les principales organisations de la société civile active dans le domaine de la justice transitionnelle afin de mettre en place un observatoire de la justice transitionnelle et a sélectionné des organisations de la société civile pour renforcer leurs participations à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle. L'observatoire devrait être mis en place dans le courant du premier trimestre 2015.</p>

Soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle en Tunisie

Rapport de progrès annuel – Août - Décembre 2014

Indicateurs	Données de référence	Cibles 2014	Progrès vers l'atteinte du produit
	3.2.3. Nouvelle Constitution adoptée en janvier 2014		

SUIVI ET EVALUATION

A l'occasion de la cérémonie officielle de signature du nouveau projet conjoint PNUD/HCDH « de soutien à l'opérationnalisation du processus de justice transitionnelle » qui s'est tenue le 11 novembre 2014, le projet a organisé le premier comité de pilotage du nouveau projet au cours duquel les termes de références des deux comités ont été adoptés.

Le projet a en outre démarré le recrutement de l'agence qui sera chargée de réaliser une enquête de perception pour mesurer la perception des citoyens à l'égard du processus de justice transitionnelle. Cette enquête servira notamment à l'établissement de données de référence pour le début du projet devant permettre de mieux suivre et évaluer l'impact des interventions. Cette enquête aura une couverture nationale et permettra d'orienter les campagnes de communication de l'IVD et du MJDHJT qui seront appuyées par le projet mais aussi de renseigner les Baseline de certains indicateurs du doucement de projet. Cette enquête sera refaite à la fin du projet afin d'évaluer les résultats réalisées par le projet.

DEFIS DE MISE EN OEUVRE ET RISQUES

Risques du projet actualisés :

Effet 1

1. Manque de volonté politique de la nouvelle majorité politique issue des élections législatives d'octobre 2014 de soutenir le processus de justice transitionnelle : le projet suit de près cette question et prévoit d'assurer, en collaboration avec les organisations de la société civile nationales, un plaidoyer auprès des instances politiques compétentes au cas où des retards seraient observés dans la mise en œuvre du processus de JT.

2. Manque de moyens humains et financiers alloués à l'IVD pour réaliser ses missions : le projet a pu appuyer l'IVD dès sa mise en place en mai 2014. A partir de l'année 2015, l'instance va bénéficier d'un budget spécifique alloué par l'état. Si ces fonds s'avèrent insuffisants, le projet a prévu d'organiser une conférence des partenaires internationaux afin d'aider à mobiliser les fonds additionnels éventuellement nécessaires.

Effet 2

1. Manque d'implication des organisations de la société civile dans le processus de justice transitionnelle : Le projet prévoit de nombreuses activités en soutien aux organisations de la société civile (Effet 2) afin d'assurer leur inclusion au sein processus de justice transitionnelle.

2. Manque de confiance des populations et des victimes dans le processus de justice transitionnelle : le projet va continuer à appuyer les mécanismes de justice transitionnelles afin qu'ils agissent en conformité avec les standards internationaux. Le projet appuie en outre la communication de ces mécanismes afin de contribuer à renforcer la confiance des populations envers ces institutions.

Effet 3

1. Insuffisance de capacités techniques et de ressources humaines spécialisées en matière de justice transitionnelle : afin de remédier à ce risque, le projet va continuer à mobiliser les expertises techniques nécessaires à renforcer le travail des acteurs du processus de justice transitionnelle (IVD, justice, OSC,...).
2. Manque de volonté politique de la nouvelle majorité politique issue des élections législatives d'octobre 2014 de continuer les réformes du secteur de la justice démarrées par le gouvernement de transition : le projet suit de près cette question et prévoit d'assurer, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux du secteur de la justice, un plaidoyer afin d'assurer la continuation de ces réformes.

LEÇONS APPRISSES

Durant la période couverte par ce rapport, le projet a effectué une mission d'évaluation relative à la mise en place de services d'aide juridique et judiciaire dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Gafsa. Cette mission a permis de vérifier la possibilité de mettre en place des services d'aide juridique et d'assistance judiciaire dans les gouvernorats pilotes du projet comme prévu par le document de projet. La mission a confirmé la disponibilité des autorités locales à accueillir ces services dont la mise en place est prévu dans le courant du deuxième trimestre 2015.

SITUATION FINANCIERE

Budget global du projet : 5.000.000 USD

Dépenses au 31 décembre 2014 : 4.802 USD, soit 0,25 % du budget global disponible (1.936.898 USD)

Ressources disponibles : Pendant le dernier trimestre 2014 le bureau du PNUD en Tunisie a approuvé l'allocation d'un montant de 54 182 USD de l'allocation des fonds propres (TRAC) pour l'année 2014 au projet.

Tableau 1 - Dépenses cumulées au 31 décembre 2014 – Sommaire par donateur (en USD)

Bailleur	Contribution engagée	Contribution reçue	Dépenses			% Dépenses totales sur la contribution	Solde
			2014				
			T03	T04	Total		
PNUD (TRAC)	54 182	54 182	-	54 182	54 182	100%	-
PNUD (BCPR)	600 000	85 000	-	57	57	0%	84 943
République Fédérale D'Allemagne	1 336 898	1 336 898	4 802	294 439	299 241	22%	1 037 657
TOTAL	1 991 080	1 476 080	4 802	348 678	353 480	24%	1 122 600

Tableau 2 - Dépenses cumulées au 31 décembre 2014 – Sommaire par Activité Atlas/Effet (en USD)

Donateur	Effet 1		Effet 2		Effet 3		Effet 4.	Autres	TOTAL
	Produit 1.1	Produit 1.2	Produit 2.1	Produit 2.2	Produit 3.1	Produit 3.2			
	(Activity 01)	(Activity 02)	(Activity 03)	(Activity 04)	(Activity 05)	(Activity 06)	(Activity 07)		
PNUD (TRAC)	54 182								54 182
PNUD (BPPS – Pays Bas)							-200	257	57
RFA	104 023	12 323	12 432	5 004	2 928	33 025	129 507		299 241
TOTAL	158 204	12 323	12 432	5 004	2 928	33 025	129 307	257	353 480

PLAN DE TRAVAIL FUTUR

1) *L'Instance Vérité et Dignité (IVD) est pleinement opérationnelle et mène à bien sa mission conformément aux standards internationaux dans les zones pilotes*

1.2. L'IVD est dotée d'un plan d'action pluriannuel et le met en œuvre

Durant le premier trimestre 2015, les efforts du projet vont se concentrer afin d'appuyer l'ouverture des antennes régionales de l'IVD ainsi que le lancement de sa campagne de communication.

1.2. Les commissions spécialisées de l'IVD sont opérationnelles et fonctionnent conformément aux standards internationaux

Le projet va appuyer l'IVD pour l'opérationnalisation des commissions spécialisées prévues par son règlement intérieur.

2) *Les organisations de la société civile accompagnent, font le suivi, contrôlent le processus et les mécanismes de justice transitionnelle ; les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle.*

2.1. Les populations et les organisations de la société civile sont formées et outillées pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle du processus et des mécanismes de justice transitionnelle

Durant le premier trimestre 2015, le projet va continuer à appuyer les organisations de la société civile pour la mise en place de l'observatoire de la justice transitionnelle en maintenant son assistance et son suivi. Le projet va en outre finaliser la sélection des projets qui bénéficieront d'un appui dans le cadre de l'appel lancé en novembre 2014 pour la sensibilisation des populations au processus de justice transitionnelle.

2.2. Les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les catégories vulnérables, sont informées de leurs droits et accompagnées devant les différents mécanismes de justice transitionnelle

Durant le premier trimestre 2015, le projet va mettre en place en partenariat avec ASF Belgique et l'OMCT des services d'information juridique et d'assistance judiciaire pour les victimes du processus de justice transitionnelle.

3) *Le système judiciaire assure les poursuites des auteurs présumés des violations passées et contribue à garantir leur non-répétition.*

- 3.1. Les capacités des autorités judiciaires dans le traitement des dossiers de justice transitionnelle sont renforcées et un mécanisme de protection des victimes et des témoins est mis en place

Durant le premier trimestre 2015, le projet va poursuivre les évaluations des besoins en termes de renforcement des capacités des chaînes pénales et de mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins.

- 3.2. La réforme des institutions judiciaires est mise en œuvre de manière à contribuer à la non-répétition des violations commises

Durant le premier trimestre, le projet va poursuivre son appui au service de communication et le bureau de la planification du ministère. Le projet va en outre appuyer le renforcement de l'instance provisoire de supervision de la justice judiciaire en vue de sa transformation en Conseil Supérieur de la Magistrature comme prévu par la nouvelle Constitution de janvier 2014.

SIGNATURE

Pour le PNUD :

Nom :

Titre :

Signature :

Date :

ANNEXES

- Rapport de la conférence de lancement de l'Instance Vérité et Dignité (en arabe) ;
- Brochure présentant les mandats et les règlements intérieurs de commissions vérité (en arabe).
- Règlement de l'IVD (en arabe)